

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 5 juillet 2016

Le comité central de la FPSL demande plus de prévisibilité

Le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) approuve la décision de l'Interprofession du lait (IP Lait) d'améliorer rapidement la prévisibilité des quantités et des prix dans les contrats d'achat de lait à l'horizon de 2017. Pour ce faire, il estime qu'une modification du contrat-type d'achat de lait à tous les échelons commerciaux, du producteur à la rampe du transformateur, est nécessaire. Cette adaptation doit se faire dans le respect de la législation actuelle et, en particulier, de l'article 37 LAgr.

Direction

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Le comité central de la FPSL a pris connaissance des propositions d'amélioration en matière de sécurité de planification dans les contrats-types d'achat de lait, présentées par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) lors de la séance du comité de l'IP Lait, et les a approuvées. L'idée est que les prix du lait et les quantités soient fixés à l'avance pour une durée minimale, jusqu'à l'échelon du producteur de lait.

Pour une grande partie du lait de fromagerie et de centrale, c'est déjà le cas. L'objectif de cette révision des contrats est toutefois d'éliminer les systèmes qui réduisent les producteurs de lait à des "ramasseurs de miettes", et d'améliorer ainsi la transparence et la prévisibilité pour les producteurs concernés.

Ces ébauches de solutions doivent être rapidement concrétisées au cours des prochains mois afin que les contrats d'achat de lait de 2017 contiennent toutes les nouvelles dispositions. Il s'agit de trouver un compromis entre la nécessaire proximité du marché et la sécurité de planification souhaitée, et de limiter le travail administratif et les contrôles à un niveau acceptable, tout en maintenant la compétitivité de l'économie laitière suisse à tous les échelons. Le comité central de la FPSL est satisfait de constater que l'IP Lait prend ces revendications importantes au sérieux et qu'elle a fixé un calendrier ambitieux pour procéder à la révision des contrats-types d'achat de lait actuels.

La modification des contrats pour 2017 est certes importante, mais, dans l'immédiat, elle n'aura aucun impact sur le contexte économique (marché du lait international et taux de change), ni sur la situation extrêmement difficile à laquelle doivent faire face les producteurs de lait de centrale.

Renseignements :

Hanspeter Kern, président
Kurt Nüesch, directeur

079 418 52 16
079 661 41 59

2328 signes (espaces comprises)
www.swissmilk.ch

swissmilk

Téléphone 031 359 51 11
Télécopie 031 359 58 51
smp@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch